

SYNTHÈSE

PRESTATIONS ET FORMATIONS SPÉCIFIQUES

Outre l'accès, sous conditions, aux prestations de formation de droit commun et aux dispositifs d'insertion ou de réinsertion professionnelle, les travailleurs étrangers peuvent bénéficier de prestations et de formations spécifiques.

IMMIGRÉS ARRIVANT EN FRANCE ET SOUHAITANT S'INSTALLER DURABLEMENT : CONCLUSION DU CONTRAT D'INTÉGRATION RÉPUBLICAINE

Entretien personnalisé
Formation civique
Formation linguistique (niveau A1 du CECR ⁽¹⁾)

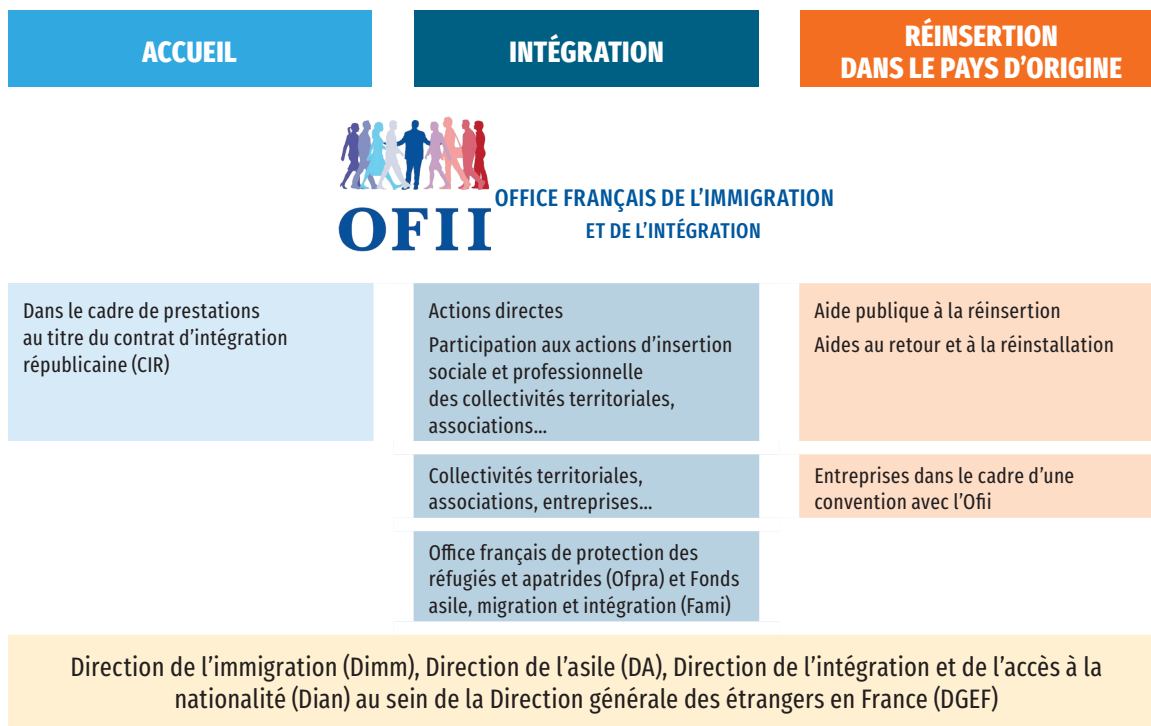
TRAVAILLEURS ÉTRANGERS SOUHAITANT RETOURNER DANS LEUR PAYS D'ORIGINE

Aide publique à la réinsertion
Formation nécessaire à la réinsertion
Réinsertion professionnelle dans le pays d'origine

(1) CECR : Cadre européen commun de référence pour les langues.

STRUCTURES PARTICULIÈRES DES ÉTRANGERS EN FRANCE

Les structures ci-dessous interviennent techniquement et financièrement dans l'accueil et l'intégration en France et le retour dans le pays d'origine des étrangers.



ATTENTION !

Ces schémas ne sont pas exhaustifs et ne constituent qu'une représentation synthétique du contenu des fiches de ce chapitre.